

**Délibération du Conseil Municipal
de la Commune de CADENET**

N° 15 / 2024

Session du 19 février 2024



L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE 19 février
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la
présidence de M. Jean Marc BRABANT

Date de la convocation : 13 février 2024

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET SANHADJI, LORIEDO, RAOUX
JACQUEME, JAUBERT, BOISGARD, MANGANARO, BOY COURROUX, DE LAURENS
DE LACENNE, JAUMARY, DUVAL, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL, LEROY,
SCHOFFIT, RIPERT, BASTIE, SEVE, DEBIT, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, MARTIN,
SLAVICEK, VEVE, MICHAUX ;

Secrétaire de séance : Valérie GRANGE

Absents :

Absents excusés : BERGE

Procurations :

Mme BERGE

a donné procuration à Mme LAVOREL

**CONVENTION FINANCIERE SUITE A LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET
D'ENTRETIEN DE PERSONNEL A L'ASSOCIATION LI GRI GRI DE TRESCAMPS**

Madame Valérie Gaudalet-Sanhadji, adjointe à l'éducation, l'enfance et la démocratie participative, rappelle que la Commune a signé une convention avec l'association Li Gri Gri de Trescamps le 26 juillet 2023 afin de régler les modalités de mise à disposition de locaux, du minibus et de personnels à l'association pour l'accueil de loisirs du samedi 08 juillet au vendredi 11 août 2023.

Suite à la réalisation de la prestation et comme prévu à l'article 3 de la convention relative aux conditions et modalités financières de la mise à disposition, le décompte des frais s'établit comme suit :

Type	Modalités de calcul et facturation	Nombre	Montant
Frais de repas enfants	Au réel sur une base de 3 € / repas max	1464 enfants et 217 adultes	4 246,27 €
Fournitures diverses et d'entretien	Au réel		167,85 €
Frais de fluides et fonctionnement	Forfait sur la base des consommations		500,00 €
TOTAL			4 914,12 € arrondis à 4 914,00 €

Une convention financière annexée à la présente délibération sera signée avec l'association avant l'émission du titre de recette correspondant.

**Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Valide les termes de la convention financière annexée à la présente délibération et le montant de 4 914 € à réclamer à l'association LI GRI GRI de TRESCAMPS.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière
- Confirme que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2024

Le Maire
Jean-Marc BRABANT



La Secrétaire de séance



CONVENTION FINANCIERE SUITE A LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Entre

L'Association « Li Gri Gri de Trescamps » représentée par Monsieur Cyril WOLSKI, Président de l'Association,

Et

La Commune de CADENET, représentée par Monsieur BRABANT Jean-Marc, son Maire en exercice dûment habilité par délibération du **19 février 2023**

Il est convenu ce qui suit :

Art. 1 : L'Association « Li Gri Gri de Trescamps » s'engage à verser les sommes correspondant au remboursement de frais engagés pour le fonctionnement du Centre Aéré Intercommunal du 08 juillet 2023 au 11 août 2023 selon les termes de la convention de mise à disposition de locaux signée le 26 juillet 2023, et le détail ci-dessous :

Type	Modalités de calcul et facturation	Nombre	Montant
Frais de repas enfants	Au réel sur une base de 3 € / repas max	1464 enfants et 217 adultes	4 246,27 €
Fournitures diverses et d'entretien	Au réel		167,85 €
Frais de fluides et fonctionnement	Forfait sur la base des consommations		500,00 €
TOTAL			4 914,12 € arrondis à 4 914,00 €

Art. 2 : Un titre de recettes de 4 914,00 € sera émis par la Commune à l'article 70878.

Fait à CADENET, le

L'Association « Li Gri-Gri de Trescamps »,
C. WOLSKI

Le Maire,
Jean-Marc BRABANT